
POINT PRESSE PRÉ-CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 30 MARS 2021

DOSSIER DE PRESSE


Contact presse

Malvina SIRISAWAT

06 80 76 43 51 - 02 51 47 48 02

malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

 @Irsypresse

 Irsy.fr/presse

Irsy.fr    



ORDRE DU JOUR

- **QUESTION N°8 : plan d'action égalité femmes-hommes 2021-2023**
- **QUESTION N°9 : adoption de la charte des conseils citoyens**
- **QUESTION N°19 : gestion du centre de vaccination de La Roche-sur-Yon**



PLAN D'ACTION EGALITE FEMMES-HOMMES

Contexte, périmètre et calendrier

Le protocole d'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ont rendu obligatoire l'élaboration, par les collectivités de plus de 20 000 habitants, d'un plan d'action égalité femmes-hommes. Ce plan d'action, triannuel, complète le rapport de situation présenté chaque année depuis 2016 en annexe du débat d'orientation budgétaire.

Les services étant largement mutualisés, il a été décidé d'élaborer un seul et même plan d'action pour la Ville de la Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération et le CCAS.

Les actions définies seront à mettre en place ou à initier d'ici à 2023.

Diagnostic

Le plan d'action s'appuie sur un diagnostic, le plus détaillé possible, de la situation comparée entre les femmes et les hommes dans la collectivité. Ce diagnostic doit permettre de mesurer et de comprendre les écarts de situation, pour agir à court et à moyen terme.

Le diagnostic de la collectivité fait apparaître les points saillants suivants :

- Les femmes représentent 64% de l'effectif permanent (1 500 agents) de la collectivité (ville, agglomération, CCAS), ce qui est conforme aux chiffres constatés habituellement dans la fonction publique territoriale.
- Il y a peu de mixité dans les services, les femmes et les hommes ne travaillant pas dans les mêmes métiers. Les femmes sont très majoritaires dans les secteurs de la petite enfance, de l'éducation, du social, des EHPAD. Les hommes sont très majoritaires dans les secteurs techniques, sportif, et de la police municipale.
- 32% des femmes travaillent à temps non complet (temps configuré par la collectivité) ou à temps partiel (choisi par l'agent), contre 4% des hommes.
- Les femmes sont nombreuses parmi les chefs de service, mais très minoritaires au niveau des directeurs.
- L'écart de rémunération s'élève à 12% entre les hommes et les femmes.

Méthodologie d'élaboration du plan d'action

La collectivité a fait le choix d'associer les agents à l'élaboration du plan d'action, sur la base du volontariat.

24 agents se sont ainsi réunis à 3 reprises avec le Directeur des Ressources Humaines et la chargée de mission « Egalité femmes-hommes », entre le 25 janvier et le 9 février 2021, pour échanger sur le diagnostic et bâtir des propositions pour le plan d'action.

Parmi ces 24 agents, on compte :

- 18 femmes et 6 hommes ;
- 9 agents de catégorie A, 7 agents de catégorie B, 8 agents de catégorie C ;
- La plupart des directions de la collectivité étaient représentées dans ces groupes de travail.

Domaines du plan d'action

Les 4 domaines obligatoires du plan d'action sont les suivants :

- 1) Evaluer, prévenir, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- 2) Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- 3) Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale ;
- 4) Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

La collectivité a ajouté un 5^{ème} domaine au plan d'action : faire vivre l'égalité femmes-hommes au sein de la collectivité

Les actions

Le plan d'action comporte 20 actions. Pour chaque action, le plan doit identifier les objectifs à atteindre et le calendrier de mise en œuvre.

Exemples d'actions :

- Revaloriser les emplois de la filière médico-sociale et les emplois à horaires atypiques ;
- Promouvoir la mixité des emplois et la transversalité entre les métiers lors des mobilités internes ;
- Accompagner la parentalité ;
- Rédiger un « guide de bonne conduite » pour prévenir les attitudes, gestes et paroles déplacés ;
- Renforcer la communication sans stéréotype de genre.

Le groupe de travail qui a travaillé à la méthodologie d'élaboration restera mobilisé pour la mise en œuvre du plan d'action. Un point d'étape sera réalisé chaque année sur l'avancée du plan d'action.



CONSEILS CITOYENS

Missions

2 principales missions sont confiées par la Ville aux Conseils citoyens :

- Ils sont des porte-paroles citoyens, c'est-à-dire un relais ascendant et descendant entre les habitants du quartier et la Ville ;
- Ils sont des experts d'usage de leur quartier, dont les travaux visent à proposer des actions permettant de résoudre des problématiques concrètes rencontrées par les habitants du quartier ou de mettre en place des actions visant à améliorer le mieux-vivre ensemble.

À ce titre, les Conseils citoyens peuvent proposer, dans un dialogue constructif, des projets de travaux à la municipalité avant leur mise en œuvre.

Les Conseils citoyens, dont le périmètre géographique recouvre un quartier prioritaire (Centre-ville / Pont Morineau, Vallée-Verte / Liberté et Pyramides / Jean-Yole), participent en outre à la co-construction et au pilotage du contrat de ville. Ils sont ainsi associés à l'ensemble de ces travaux, de l'élaboration du projet jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation.

La durée du mandat des Conseillers citoyens est de 3 ans, renouvelable une fois.

Dénomination et composition

A La Roche-sur-Yon, il existe 5 Conseils citoyens dénommés comme suit :

- Conseil citoyen du Centre-ville / Pont Morineau
- Conseil citoyen de la Vallée-Verte / Liberté
- Conseil citoyen de Saint-André d'Ornay / Val d'Ornay / Forges
- Conseil citoyen des Pyramides / Jean-Yole
- Conseil citoyen du Bourg-sous-La Roche

Chaque Conseil citoyen est composé d'au maximum 25 membres et constitué de 2 collèges :

- un collège d'habitants comportant des habitants ayant présenté leur candidature et des habitants tirés au sort,
- un collège d'associations et d'acteurs locaux (commerçants, entreprises, professions libérales, etc.).

La participation aux Conseils citoyens est ouverte aux personnes âgées d'au moins 16 ans, résidant dans le quartier ou contribuable au titre d'une activité professionnelle exercée dans le quartier.

Répartition des conseillers citoyens par quartier en 2021

Centre-ville / Pont Morineau	Vallée-Verte / Liberté	Saint-André d'Ornay / Val d'Ornay / Forges	Pyramides / Jean-Yole	Bourg-sous-La Roche
25 conseillers	20 conseillers	20 conseillers	22 conseillers	25 conseillers
dont	dont	dont	dont	dont
18 habitants volontaires	13 habitants volontaires	9 habitants volontaires	15 habitants volontaires	20 habitants volontaires
3 tirés au sort	2 tirés au sort	3 tirés au sort	4 tirés au sort	3 tirés au sort
4 volontaires représentant les acteurs locaux et les associations du quartier	5 volontaires représentant les associations du quartier	8 volontaires représentant les associations du quartier	3 volontaires représentant les commerçants et les associations du quartier	2 volontaires représentant les associations du quartier

Focus sur : Les Assises de quartier

En 2021, les lettres de mission des conseillers citoyens seront aux couleurs des Assises de quartier : ils travailleront sur les priorisations émergentes de l'étude actuellement en cours auprès des habitants de La Roche-sur-Yon.

4 conseils citoyens par secteur (5 secteurs au total) participeront aux ateliers organisés dans le cadre de ce dispositif citoyen. Ils suivront ensuite tout le processus de développement des projets choisis par les habitants, en lien direct avec les services techniques de la Ville.



CENTRE DE VACCINATION COVID-19

Quelques chiffres

VACCINS DEJA ADMINISTRES			
	JANVIER	FEVRIER	MARS
Nombre de flacons Semaine 1	Centre non ouvert	101	165
Nombre de flacons Semaine 2	Centre non ouvert	99	212
Nombre de flacons Semaine 3	78	100	212
Nombre de flacons Semaine 4 (jusqu'au 26 mars)	56	144	258
TOTAL VACCINES 1 ^{ère} dose	788 personnes	2005 personnes	3830 personnes
TOTAL VACCINES 2 ^{ème} dose	0 personne	840 personnes	1955 personnes
Au 26 mars 2021	1425 flacons utilisés	6623 vaccinés (1 ^{ère} injection)	2795 vaccinés (1 ^{ère} et 2 ^{ème} injections)

VACCINS ADMINISTRES DANS LES SEMAINES A VENIR	
PERIODE	Nombre de flacons par semaine
Semaine du 29/03 au 02/04	295 soit 2065 doses par semaine
Semaine du 06/04 au 09/04	301 soit 2107 doses par semaine
Semaine du 12/04 au 16/04	472 soit 3304 doses par semaine
Semaine du 19/04 au 23/04	519 soit 3633 doses par semaine
Semaine du 26/04 au 30/04	573 soit 4011 doses par semaine
Rendez-vous déjà programmés (au 29/03) pour la 1 ^{ère} dose sur le mois d'avril	6052 personnes
Rendez-vous déjà programmés (au 29/03) pour la 2 ^{ème} dose sur le mois d'avril	5124 personnes

Fonctionnement du centre

Le centre de vaccination du Bourg-sous-La Roche accueille depuis le 18 janvier 2021 les personnes âgées de plus de 75 ans et les personnes bénéficiant d'une prescription médicale.

Depuis le samedi 27 mars, il est également accessible aux personnes de plus de 70 ans, conformément aux dernières annonces gouvernementales.

Le centre n'est accessible qu'aux personnes ayant pris un rendez-vous.

Les jours et horaires d'ouverture restent à ce jour inchangés :

- Jours d'ouverture > lundi, mardi, jeudi, vendredi
- Horaires d'ouverture > 9h30 – 17h30

Fermeture exceptionnelle

Le centre de vaccination sera exceptionnellement fermé le lundi 5 avril (lundi de Pâques). Pour compenser ce jour de fermeture, il ouvrira le mercredi suivant, soit le 7 avril aux horaires habituels, entre 9h30 et 17h30.

Prise de rendez-vous

Les patients peuvent prendre rendez-vous par téléphone :

- Un numéro national ouvert 7 jours/7 de 6h à 22h : 0800 009 110
- Un numéro local ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h : 02 72 78 11 10

Grâce à l'arrivée de doses en nombre plus conséquent à partir du mois d'avril, il sera prochainement possible de prendre de nouveau rendez-vous via Doctolib.

Equipe sur site

L'équipe sur site reste à ce jour identique :

- 3 médecins et 8 infirmiers/ères ;
- 1 agent d'accueil missionné par la Ville pour vérifier le rendez-vous et donner les informations nécessaires aux personnes qui cherchent à prendre rendez-vous ;
- 1 personne affiliée au SDIS pour la prise de température.

L'équipe de soignants (médecins + infirmiers) sera renforcée progressivement à partir du 6 avril, en fonction de l'arrivage de doses supplémentaires :

- A partir du 6 avril > 4 médecins et 10 infirmiers/ères pour 10 box
- A partir du 12 avril > 5 médecins et 14 infirmiers/ères pour 14 box
- A partir du 26 avril > 6 médecins et 16 infirmiers/ères pour 16 box

L'arrivée de nouveaux box de vaccination aura pour conséquence une reconfiguration du site. A partir du 6 avril, la grande salle du Bourg-sous-La Roche sera réquisitionnée comme lieu de vaccination principal. La petite salle, actuellement utilisée comme lieu de vaccination, servira de salle d'attente.